

Formation

- **Médecine Des Ventouses**© -

Niveau 2 – SPORT & Nouveaux Protocoles

CTMC Formations SAS - Romain MARCHAL organise des formations en matière d'ostéopathie, d'énergétique chinoise, et de médecine des ventouses dans le cadre de la formation professionnelle continue en application des articles L63536-3 à L6353-7 du Code du Travail.

Contrat Individuel de Formation Professionnelle Continue

Entre les soussignés :

- L'Organisme : **CTMC Formations SAS**
13 D Rue Pierre Bourgeois
69300 Caluire
contact@ctmc-formations.com

Ci-après nommé « l'Organisme de formation » d'une part

ET

- Mr/Mme/Mlle : **le/la stagiaire**

NOM/ Prénom :

Adresse :

N° tél. portable :

Email :

Profession :

Ci-après nommé « le/la Stagiaire » d'autre part

Dans ces conditions est conclu un contrat de formation professionnelle entre les deux parties, ci- après désigné « la Convention ». Il est convenu et arrêté ce qui suit.

CONVENTION

Article 1 : OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

« **Médecine Des Ventouses©** - Niveau 2 : SPORT & Nouveaux Protocoles »

Article 2 : NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévue par l'article L 6353-1 du Code du Travail.
- La formation a pour objectif de :
 - Approfondir la pratique des ventouses suite au niveau 1 tant au niveau du raisonnement clinique que de la technique.
 - Acquérir de nouveaux protocoles de soins et comprendre les enjeux chez le sportif en terme de préparation à l'effort et de récupération.
 - Savoir adapter les protocoles selon les sports et les sportifs.
- A l'issue de la formation, il sera remis au stagiaire une attestation de présence certifiant que ce dernier a effectivement participé à la formation objet de la présente Convention ainsi qu'un certificat de validation de la formation.
- Programme de la formation : accessible sur le site www.ctmc-formations.com

ARTICLE 3 : ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

- L'action de formation aura lieu :
 - Cabinet de M MARCHAL : 13 D Rue Pierre Bourgeois 69300 Caluire.
- Elle est organisée pour un effectif **minimum de 4 stagiaires** et **maximum de 6 stagiaires**.
- Durée de la formation :

1 jour en présentiel de 9h à 17h environ pour un temps pédagogique de 7 heures, puis 33 heures d'accompagnement sur modèle distanciel via un groupe WhatsApp assimilé à du e-learning. Cela correspond à un total de 40 heures de formation.

La formation en présentiel se déroulera le **Samedi 07 Novembre 2026 à Caluire**.

- Moyens pédagogiques de la formation mis à la disposition des stagiaires :
 - Présentation PowerPoint via Zoom ou rétroprojecteur.
 - Document Powerpoint pour la dispense de la formation.
 - Support de cours, version numérique, d'environ 90 pages en couleur.
 - Le matériel destiné à la désinfection et à l'élimination des éléments utilisés lors de la formation en présentiel (boîtes à aiguilles, poubelles, etc ...).
 - Tables de pratique utilisés par les stagiaires lors de la formation en présentiel.
- La formation est assurée par :
Romain MARCHAL
Ostéopathe D.O, Praticien en Énergétique Chinoise diplômé, Praticien certifié en Médecine Des Ventouses®, ancien Infirmier.
Formé en posturologie clinique, en pédiatrie et périnatalogie, en décodage biologique, en naturopathie.
Formateur inscrit à la DIRECCTE du Rhône n°84691776969.

ARTICLE 4 : PRÉ-REQUIS

- Avoir suivi et validé la formation « **Médecine Des Ventouses©** - Niveau 1 ». Renseignements : contact@ctmc-formations.com

ARTICLE 5 : DÉLAI DE RÉTRACTATION

- A compter de la date de signature du présent contrat, le/la stagiaire a un délai de 10 jours calendaire pour se rétracter (conformément à la législation : Article L6353-5 Code du Travail), il en informe alors l'organisateur de la formation par lettre recommandée avec accusé de réception, à savoir :
Romain MARCHAL - CTMC Formations SAS- 13 D Rue Pierre Bourgeois 69300 Caluire, ou par mail adressé à : contact@ctmc-formations.com

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Prix de l'action de formation : **250€ TTC** (deux cents cinquante euros).

- Après un délai de rétractation mentionné à l'Article 5 du présent contrat, le/la stagiaire effectue un premier versement correspondant aux **Arrhes à partir du 1er janvier 2026**, dont le montant correspond à 50% du coût de la formation, soit **125€** (cent vingt-cinq euros), par chèque libellé à l'ordre de CTMC Formations SAS (débité à réception) , portant au dos mention « MDV - Niveau 2 » ou par virement (RIB joint au contrat).
- Le paiement du solde, soit **125€** (cent vingt-cinq euros), s'effectuera **au plus tard 2 semaines avant la formation, soit le 23 Octobre 2026** selon les mêmes modalités (chèque libellé à l'ordre de CTMC Formations SAS ou par virement portant mention « MDV - Niveau 2 » ou par virement (même mention).
- Une facture ainsi qu'une attestation de présence seront envoyées par mail au stagiaire à l'issue de la formation.
- Moyens de prise en charge : vous ne pouvez pas à ce jour, bénéficier de facilités de financement (CPF, FIF-PL, DPC, etc ...), notre centre étant en cours de certification Qualiopi.

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ANNULATION

• Au-delà du délai de rétractation légal, le désistement devra être confirmé par écrit (lettre recommandée A/R adressé à l'organisateur - *Romain MARCHAL - CTMC Formations SAS - 13 D Rue Pierre Bourgeois 69300 Caluire*).

- Si, le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue (décès, raison sanitaire confirmée, etc ...), il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

- En cas de désistement à l'initiative du participant pour un motif autre que la force majeure, en fonction de la date de réception du courrier, le remboursement s'effectuera selon les modalités suivantes :

* Plus de 60 jours avant le début de la formation : remboursement de 100% des frais d'inscription versés.

* De 60 à 30 jours avant le début de la formation : remboursement de 50% des frais d'inscription versés.

* Moins de 30 jours avant le début de la formation : aucun remboursement !

• **CTMC Formations SAS** se réserve le droit d'annuler ou de reporter les actions de formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, notamment en cas de nombre insuffisant de participants, d'indisponibilité du formateur, de

raisons sanitaires ou administratives, et cela sans que le participant à la formation puisse prétendre à quelconque dédommagement.

- En cas d'annulation de la formation à l'initiative de **CTMC Formations SAS**, le participant sera avisé par courrier ou par mail, et les sommes préalablement perçues seront alors intégralement remboursées.

* Le stagiaire s'engage à adopter une attitude de nature à ne porter atteinte ni à l'intégrité du lieu, des autres participants, ou de l'organisateur, ni à porter atteinte à l'image de **CTMC Formations SAS** pendant et après la formation, sans limite de temps.

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- **CTMC Formations SAS** est couvert par un contrat souscrit auprès de Gerbault Assurances pour dispenser l'action de formation au sein de l'Hôtel Campanile. Il est souhaitable que le/la stagiaire soit couvert par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP).

- Le Stagiaire déclare qu'il a bien pris connaissance des Conditions Générales d'inscription à la Formation organisé par **CTMC Formations SAS**.

ARTICLE 9 : CAS DE DIFFÉRENT

- Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Lyon sera le seul compétent pour régler le litige, selon l'inscription à la DREETS de l'organisme de formation **CTMC Formations SAS**.

Fait en double exemplaires, à Caluire le 01/01/2026

Pour le/la Stagiaire

(Nom et Prénom et Signature)

Pour l'Organisme de Formation

(Romain MARCHAL - Formateur)



Romain MARCHAL
Président **CTMC Formations SAS**

Merci de renvoyer un exemplaire de ce contrat (vous conservez le second), dûment complété, paraphé, et signé par vos soins, accompagné du règlement des arrhes (si règlement par chèque libellé à l'ordre de **CTMC Formations SAS**), afin que nous puissions valider votre inscription.

Relevé d'Identité Bancaire

 BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES	<p>Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.</p> <p>This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.</p>			
Titulaire du compte/Account holder				
SAS CTMC FORMATIONS SAS				
13 D RUE PIERRE BOURGEOIS 69300 CALUIRE ET CUIRE				
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number) FR76 1680 7004 8137 4399 1221 736				
BIC (Bank Identification Code) CCBPPFRPPGRE				
Code Banque 16807	Code Guichet 00481	N° du compte 37439912217	Clé RIB 36	Domiciliation/Paying Bank BPAURA VILLEURBANNE G C

CTMC Formations SAS agit pour le compte de l'Association Internationale des Praticiens en Médecine des Ventouses (A.I.P.M.V.) en sa qualité de sous-traitant.



CTMC Formations SAS

13 D Rue Pierre Bourgeois

69300 Caluire

contact@ctmc-formations.com

07.80.98.37.27

**CTMC
FORMATIIONS**